

SEANCE DU 18 avril 2008

CONVOCAION du 13 avril 2008

COMPTE-RENDU AFFICHE le 21 avril 2008

Le dix-huit avril deux mille huit, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

ETAIENT PRESENTS: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. M. BEAUGRAND Patrick. Mme CARON Elisabeth. M.HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. Mme HEMART Roselyne. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

ETAIT ABSENT: M. CHRETIEN Pascal, excusé, qui donne pouvoir à M.DEMARQUET Michel

Madame Sylvie ANGOT a été élue **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

LA SEANCE EST OUVERTE

EXAMEN D'UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER RUE DES VIGNES AA 157

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée par un Office Notarial concernant une propriété sise rue des Vignes cadastrée AA 157.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune est titulaire d'un droit de préemption instauré le 17 juin 1993 qui lui permet de se substituer à l'acquéreur si la transaction présente un intérêt pour le développement du village ou la création d'un service dont la collectivité est dépourvue.

Pour ce qui concerne la transaction en cours –terrain à bâtir d'une superficie de 1.187 m², le prix de cession est fixé à 150.000 € augmenté d'une somme de 5.852,48 € pour les honoraires de négociation, hors frais d'acte notarié. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune, la parcelle en cause étant enclavée dans le tissu urbain bâti du village et trop éloignée du centre-bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire, de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain institué par délibération du 17 Juin 1993 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à informer l'Office Notarial.

BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne équipe municipale a adopté le compte administratif 2007 le 05 mars 2008 qui a dégagé un excédent de clôture de 2.147.177 € au 31 décembre 2007 avec un solde des restes à réaliser de – 561.500 € (670.500 € en dépenses et 109.000 € en recettes). Il rappelle au Conseil Municipal les réunions du 19 mars et du 01 avril 2008 qui ont permis de tracer les grandes lignes du budget primitif 2008. La session budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une Commune : c'est en termes financiers que l'action municipale est traduite, les orientations données conformément aux engagements.

Monsieur le Maire tient à souligner les points suivants :

- Les dépenses de fonctionnement sont modérées puisqu'elles représentent à peine plus de 10 % du montant des dépenses générales. Parmi ces dépenses de fonctionnement, les charges de personnel, y compris les cotisations aux organismes sociaux, forment un total pour environ un tiers de la dépense.
- Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité locale, elle-même étant assise principalement sur la taxe sur le foncier bâti. Monsieur le Maire insiste sur la faiblesse des taux de taxe d'habitation, la plus faible de la communauté d'agglomération et de la taxe sur le foncier non bâti. Pour fixer un ordre de grandeur, la TH rapporte à la Commune environ 13.000 € soit 1.6 % des produits fiscaux, tandis que les placements de trésorerie rapportent davantage et les loyers des logements locatifs plus du double. Cette pression fiscale faible trouve ses raisons dans la présence et le développement du Pôle Jules Verne.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellé	propositions BP 2008
11	charges à caractère général	188 300.00 €
12	charges de personnel	135 700.00 €
14	atténuation de produits	0.00 €
65	autres charges de gestion courante	66 000.00 €
656	frais de fonctionnement groupe d'élus	0.00 €
	Total des dépenses de gestion courante	390 000.00 €
66	charges financières	0.00 €
67	charges exceptionnelles	0.00 €
68	dotations aux amortissements	0.00 €
22	dépenses imprévues	0.00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	390 000.00 €
23	virement à la section d'investissements	2 695 000.00 €
42	opérations d'ordre entre section	0.00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 695 000.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	3 085 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellé	propositions BP 2008
70	produits de service	14 400.00 €
73	impôts et taxes	794 674.00 €
74	dotations et participations	78 109.00 €
75	autres produits de gestion courante	31 500.00 €
13	atténuation de charges	0.00 €
	Total des recettes de gestion courante	918 683.00 €
76	produits financiers	18 000.00 €
77	produits exceptionnels	1 140.00 €
78	reprise sur amortissements	0.00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	937 823.00 €
R002	résultats reportés de 2007	2 147 177.00 €
	TOTAL DES RECETTES	3 085 000.00 €

Pour ce qui concerne la section des investissements, les opérations ont été définies lors des deux réunions rappelées en préambule. Ainsi, les principales directions sont :

- Extension du cimetière
- Logements locatifs
- Participation pour la salle multifonctions due à la Communauté d'agglomération
- Acquisitions de terrains

Section d'investissements

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

OPERATIONS BUDGETAIRES	montant des crédits ouverts	restes à réaliser 31/12/07	nouveaux crédits BP 2008
Effacement des réseaux ; extension du réseau électrique ; éclairage public rue des Vignes et rue de la Petite Vallée	74 126.00 €	49 000.00 €	25 126.00 €
Travaux église ; place de l'église : allée pavée vers le monument aux morts	15 000.00 €		15 000.00 €
Travaux sur voirie communale : places de stationnement à la canardière ; aménagements de trottoirs ; aménagements des entrées de village ; signalétiques diverses ; aménagement de la route de Glisy à la route de St Quentin	195 000.00 €		195 000.00 €
Logements locatifs : achats de terrains, étude et déclaration préalable, travaux de VRD, construction	970 000.00 €	220 000.00 €	750 000.00 €
Exercice du droit de préemption : acquisitions de terrains nécessaires aux	675 274.00 €	120 000.00 €	555 274.00 €

projets communaux			
Ateliers municipaux : équipements techniques espaces verts ; tables et bancs pour manifestations associatives ; microtracteur tonte ; véhicule benne	40 000.00 €	2 000.00 €	38 000.00 €
Aménagements espaces collectifs : aire de jeux de l'échaillon ; étude pour l'aménagement d'un parcours de découverte de la flore ; réalisation d'un parcours pédestre (et cycliste)	322 000.00 €	12 000.00 €	310 000.00 €
Aménagement AA 47 : cantine-garderie, bibliothèque, salles d'exposition (fin des travaux de construction, matériel pour expositions –vitrines-, lave-linge pour la cantine)	161 100.00 €	150 500.00 €	10 600.00 €
Salle multifonction : participation de la Commune de Glisy due à la communauté d'agglomération	350 000.00 €		350 000.00 €
Travaux de bâtiments Mairie et école : galerie de liaison	117 000.00 €	117 000.00 €	
Extension du cimetière et abords ; parking, chemin piétonnier	500 000,00 €		500 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	3 419 500.00 €	670 500.00 €	2 749 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

OPERATIONS BUDGETAIRES	montant des crédits ouverts	restes à réaliser 31/12/07	nouveaux crédits BP 2008
Effacement des réseaux ; extension du réseau électrique ; éclairage public rue des Vignes et rue de la Petite Vallée : subvention du conseil général	9 058.00 €		9 058.00 €
Aménagement AA 47 : cantine-garderie, dotation globale d'équipement de l'Etat	109 000.00 €	109 000.00 €	0.00 €
recettes non affectées			
Excédent investissement 2007	202 561.00 €		202 561.00 €
Excédent de fonctionnement	358 935.00 €		358 935.00 €
FCTVA 2006	42 402.00 €		42 402.00 €
TLE 1%	2 544.00 €		2 544.00 €
virement de la section de fonctionnement	2 695 000.00 €		2 695 000.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	3 419 500.00 €	109 000.00 €	3 310 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de budget primitif 2008 ainsi présenté, les opérations d'investissements présentées et résumées ci-dessus.

VOTE D'IMPOSITION 2008 FIXATION DES TAUX

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition à retenir pour le calcul des impôts locaux 2008 en ce qui concerne la part communale. Il rappelle qu'en 2006 les taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti ont été diminués de moitié pour faire bénéficier les résidents de Glisy des fruits du développement de la Commune. Il propose au Conseil Municipal de reconduire les taux 2007 si bien que la situation fiscale pourrait se résumer au tableau ci-après :

	bases 2008	taux 2008	produit 2008	variations taux
TAXE D'HABITATION	330 300	4.000	13 212	1.00000
TAXE FONCIER BATI	2 958 000	21.890	647 506	1.00000
TAXE FONCIER N.B.	21 800	10.370	2 261	1.00000
TOTAL	3 310 100		662 979	
ALLOCATION COMPENSATRICE	3 510		3 510	
TOTAL FISCAL			666 489	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition suivants pour l'année 2008 :

- **Taxe d'habitation :** **4,00 %**
- **Taxe foncières sur les propriétés bâties :** **21,89 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti :** **10,37 %**

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M14 de 662.979,00 euros.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Collectivité doit avoir une commission permanente chargée de juger les offres reçues lors des consultations organisées pour la mise en concurrence, tel que prévu par le Code des Marchés Publics.

Il propose au Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres soit composée par les élus suivants :

- Lui-même, président de la Commission d'appel d'offres
- Monsieur Michel DEMARQUET, 3^{ème} adjoint
- Monsieur Patrick BEAUGRAND, Conseiller Municipal
- Monsieur Tony HUCHIN, Conseiller Municipal
- Monsieur Pascal CHRETIEN, Conseiller Municipal
- Monsieur Martin CATONNET, Conseiller Municipal

De même, Monsieur Pascal PONGE, 4^{ème} Adjoint et Monsieur Jean-Luc FAUVET, 1^{er} Adjoint, sont proposés en tant que membres suppléants.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres selon les directives reçues et le Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commission d'appel d'offres sera composée par

- **Monsieur Jean NOYELLE, président de la Commission d'appel d'offres**
- **Monsieur Michel DEMARQUET, 3^{ème} adjoint**
- **Monsieur Patrick BEAUGRAND, Conseiller Municipal**
- **Monsieur Tony HUCHIN, Conseiller Municipal**
- **Monsieur Pascal CHRETIEN, Conseiller Municipal**
- **Monsieur Martin CATONNET, Conseiller Municipal**

en qualité de membres titulaires.

- **Monsieur Pascal PONGE, 4^{ème} Adjoint**
- **Monsieur Jean-Luc FAUVET, 1^{er} Adjoint**

en qualité de membres suppléants.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Monsieur le Maire informe que l'article L 123.6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le Centre Communal d'Actions Sociales doit être composé de neuf membres et présidé par le Maire ou son représentant, renouvelé après chaque élection générale du Conseil Municipal. Quatre membres sont élus en sein par le Conseil Municipal tandis que 4 membres sont nommés par arrêté municipal du Maire.

Il propose au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration soit composé par les élus suivants :

- Lui-même, président du Conseil d'Administration
- Madame Sylvie ANGOT, 2^{me} adjoint
- Monsieur Patrick BEAUGRAND, Conseiller Municipal
- Madame Elisabeth CARON, Conseillère Municipale
- Madame Roselyne HEMART, Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal procède à l'élection des ses représentants, membres du Conseil d'Administration du CCAS, selon le code de l'action sociale et des familles et le code électoral –article L237.1-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS seront :

- **Monsieur Jean NOYELLE, président du Conseil d'administration**
- **Madame Sylvie ANGOT, 2^{me} adjoint**
- **Monsieur Patrick BEAUGRAND, Conseiller Municipal**
- **Madame Elisabeth CARON, Conseillère Municipale**
- **Madame Roselyne HEMART, Conseillère Municipale**
-

Monsieur le Maire informe qu'il désignera par arrêté municipal:

- **Monsieur Jean DHEILLY, ancien Maire**
- **Monsieur Michel DAUPHIN**
- **Monsieur Jean-Marie POIRE**
- **Madame Marie-Claude SONRIER**

Membres du CCAS représentant la population

INFORMATIONS DU MAIRE :

1. courrier d'Administrés et nouvelle D.I.A.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu aujourd'hui même une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété sise au 12, rue de la République en relation avec un courrier émanant de deux Administrés qui a été porté au domicile de chaque élu par les requérants. Cette demande sera examinée en temps utile lors d'une prochaine session du conseil municipal.

2. dégâts aux cultures :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'indemnisation pour des dégâts aux cultures causés par les lapins. Le dossier a été transmis à la Sté d'assurances de la Commune.

3. demande de subvention :

Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention émanant d'une association qui aide et accompagne des personnes en difficulté avec l'alcool et leurs entourages.

4. fouilles archéologiques :

Suite à la proposition de Monsieur DEMARQUET, 3^{ème} adjoint, un courrier a été adressé à Monsieur Alain DAVID, vice-président de la communauté d'agglomération en charge de la culture afin de réaliser une exposition permanente des vestiges trouvés sur le pôle Jules Verne dans les chantiers de fouilles archéologiques.

5. Compte-rendus de réunions d'instances intercommunales :

Monsieur le Maire invite les délégués aux instances intercommunales à dresser un compte-rendu oral sommaire des instances intercommunales dont la Commune fait partie :

- Lui-même pour Amiens Métropole
- Sylvie Angot pour le SISCO Blangy-Glisy
- Guillaume Fournet pour le Syndicat des Alençons
- Michel Demarquet pour le SIERNA –électrification-
- Patrick Beaugrand pour le SIVoM de Boves
- Laurent Domingues pour le SISA soins infirmiers

A 22 Heures 45 , l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Suivent les signatures au registre